

SOCIAL Le président a proposé l'extension du contrat de transition professionnelle.

Les effets risqués d'une largesse présidentielle

Nicolas Sarkozy craint une rentrée très agitée. Face aux syndicats, reçus à l'Élysée le mercredi 1^{er} juillet, il devait donc rester dans le fil de son discours très social de Versailles. « *Tout licencié économique doit pouvoir garder son salaire et recevoir une formation pendant un an* », avait-il lancé à la tribune du Congrès. Certains, pourtant, critiquent vertement ce projet de généralisation du contrat de transition professionnelle (CTP) : d'abord, il est loin d'être la solution miracle; surtout, son financement serait 25 fois plus élevé que les crédits alloués aujourd'hui!

Le dispositif assure un revenu de remplacement de 80% du salaire brut (presque la totalité du net) pendant douze mois au maximum. Mais s'il est aussi généreux, c'est qu'il a été conçu, en 2005, pour des populations très spécifiques : les licenciés économiques des PME des régions les plus sinistrées. Aller au-delà aurait-il un sens? « *Une généralisation risque de le réduire à une sorte de guichet peu utile* », prévient

Philippe Cailla, directeur général de l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes).

C'est parce qu'il concerne à peine 3500 personnes que le CTP offre un accompagnement hors pair : une formation obligatoire et la prise en charge par un référent dont le portefeuille ne dépasse pas 30 chômeurs. « *Soixante pour cent des signataires retrouvent un job durable au bout de huit mois* », se félicite-t-on chez Laurent Wauquiez, le secrétaire d'Etat à l'Emploi. Déjà débordé, Pôle emploi pourra-t-il maintenir cette qualité de soutien? « *Bien sûr que non* », répond Gabrielle Simon, spécialiste du sujet à la CFTC.

Si les syndicats sont aussi sceptiques sur la proposition du chef de l'Etat, c'est aussi parce que, dans son principe, l'extension du CTP est jugée inéquitable. « *Le CTP accroît les inégalités parmi les chômeurs, déplore Marcel Grignard, le numéro deux de la CFDT. Cela revient à dire qu'il y a les licenciés économiques et les autres.* » Un constat confirmé par Bénédicte Reynaud, directrice



Nicolas Sarkozy, le 22 juin, à Versailles. Son souhait : que tous les licenciés économiques bénéficient du CTP.

UN DISPOSITIF PRIVILÉGIÉ

• Effectif signant un CTP (moyenne mensuelle)

200 en avril 2008 900 en avril 2009

• Effectif potentiel (selon Nicolas Sarkozy)

22500 nouveaux licenciés économiques par mois

SOURCES : UNÉDIC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI

Financer l'extension du CTP coûterait plus de 4 milliards d'euros par an.

de recherche CNRS à la Paris School of Economics : « *L'entrée au chômage pour un licenciement économique ne concerne que 4,6% des inscrits. Même étendu, le CTP laisse de côté les intérimaires et les fins de CDD.* » Ceux qui, chaque mois, gonflent les chiffres du chômage.

Une dernière question reste en suspens : le financement. Personne ne peut estimer le coût d'une généralisation du CTP. Craignant une addition salée, le patronat est déjà monté au créneau. Bercy tempère : les bénéficiaires du CTP quittent l'assurance-chômage au bout de huit mois, et un CTP coûte à peine 17500 euros par an. Avec 22500 licenciés économiques en plus par mois, le chiffre dépasserait toutefois, a minima, les 4 milliards d'euros par an. A l'Élysée, on préfère évoquer un « *investissement sur l'avenir* »... F. G.

PANTOUFLAGE La Commission de déontologie rend son rapport. L'impact bénéfique de l'affaire Pérol

Ragailardi! Olivier Fouquet, le président de la Commission de déontologie, censée contrôler les départs des fonctionnaires dans les entreprises, s'est bien remis de l'affaire Pérol. Lors de la nomination du conseiller de Nicolas Sarkozy à la tête du groupe Caisse d'épargne-Banque populaire, son institution avait subi un gros camouflet de l'Élysée, qui ne l'avait même pas saisie. Quatre mois plus tard, il a tiré quelques avantages de la polémique : « *Maintenant, tout le monde nous connaît* », plaisante Fouquet,

qui vient de présenter le rapport annuel de l'institution. « *Il y a eu un effet Pérol : les administrations nous saisissent plus qu'avant.* »

Surtout, grâce à cette affaire, la Commission de déontologie va voir son autorité renforcée. Dans les prochains jours, l'Assemblée va rendre obligatoire sa saisine pour tout départ d'un collaborateur ministériel ou présidentiel. Un point essentiel, au moment où le nombre de départs dans le privé devrait fortement augmenter. En effet, les membres des cabinets quittent leur poste



E. Piemont/APP

François Pérol. La Commission de déontologie n'a pas été saisie de son cas, mais la polémique lui a été bénéfique.

au bout de deux ans en moyenne. Et le dernier remaniement devrait encore accélérer le mouvement.

Déjà, depuis avril, la commission a validé les départs de Stéphane Richard, le directeur de cabinet de Christine Lagarde, pour France Télécom et des conseillers élyséens Bernard Delpit (pour La Poste) et François Riahi (pour le groupe Caisse d'épargne-Banque populaire). Et le nombre de dossiers ne cesse de croître : « *Nous en étudions 100 par séance, contre moins de 40 l'an passé* », constate Fouquet. D. B.